

---

---

# DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin  
par Saint-Laurent Énergies inc.**

**Dossier 3211-12-163**

**Le 27 mai 2010**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères et organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-11-27	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2009-12-23	Délivrance de la directive
2010-02-05	Réception de l'étude d'impact
2010-04-23	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-05-06	Réception des réponses aux questions et commentaires

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin consiste à aménager un parc éolien d'une puissance totale de 104 MW déployée par 52 éoliennes de 2 MW chacune. Le domaine du projet éolien occupe une superficie de 5 374 ha se divisant en terres publiques (45 % de la superficie) et en terres privées pour le reste. Ces dernières sont dans leur totalité la propriété de la compagnie Domtar.

Le projet est divisé en deux phases. La première phase, de 80 MW, remplace le projet éolien d'Aganish, sur la Côte-Nord, qui avait été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres de mai 2008 pour 2 000 MW d'énergie éolienne. La seconde phase, de 24 MW sera présentée par Saint-Laurent Énergies inc. dans le cadre du troisième appel d'offres

pour 500 MW d'énergie éolienne et sera développée si le projet est retenu. Cette seconde phase devra faire l'objet d'un nouvel avis de projet et d'une éventuelle autorisation distincte.

Le projet de parc éolien, dont le coût est estimé à plus de 200 millions de dollars (première phase), comprend la construction des infrastructures (chemins d'accès, éoliennes, lignes électriques du réseau collecteur, poste de raccordement et bâtiment de service), l'exploitation du parc éolien ainsi que son démantèlement. Il est actuellement prévu que le parc éolien soit mis en service en juillet 2012.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SAINT-LAURENT ÉNERGIES. *Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par Hélimax Énergie inc., janvier 2010, pagination multiple;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES. *Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Cartes et photomontages*, par Hélimax Énergie inc., mai 2010, pagination multiple;

- SAINT-LAURENT ÉNERGIES. *Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Annexes*, par Hélimax Énergie inc., janvier 2010, pagination multiple;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES. *Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Document de réponses*, par Hélimax Énergie inc., mai 2010, 37 pages et 7 annexes.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes, démontre que l'étude d'impact incluant le document de réponses répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre du 23 décembre 2009. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### **RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Denis Talbot, Msc. Environnement**  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu terrestre